

Nous ne sommes pas à la hauteur de l'enjeu !

- ✓ Mal se séparer, c'est risquer de perdre ses enfants et de finir en faillite personnelle.
- ✓ Justice, services sociaux, familles : des tarifs à 4 chiffres non déduits des déclarations de revenus pour des prestataires imposés.
- ✓ Un bilan désastreux indigne d'un pays « civilisé » avec des parents et des enfants qui se suicident.
- ✓ Signaler un incident concernant son enfant, c'est s'exposer à son enlèvement par les services sociaux.
- ✓ Une protection de l'enfance qui nuit aux mineurs et produit des jeunes majeurs en échec scolaire finissant majoritairement SDF.

Des institutions poussiéreuses :

- ✓ Une justice dysfonctionnelle.
- ✓ Un traitement papier obsolète.
- ✓ Une situation statistique illisible archaïque.
- ✓ Aucune coordination nationale ou européenne.

REJOIGNEZ-NOUS !

www.defendre-les-enfants.eu

#européennes2024 #DDPE2024

**Défendre
les enfants**



Élections européennes

9 juin 2024



Défendre les enfants



Ne pas jeter sur la voie publique



www.defendre-les-enfants.eu

#européennes2024 #DDPE2024



Tout le monde est concerné !

✓ France ⁽¹⁾ :

68 Millions d'habitants

14,3 Millions de mineurs

4 Millions d'enfants de parents séparés

0,3 Million en protection de l'enfance

61% des parents sont affectés

soit 30% des enfants !

★ Union européenne :

448,4 Millions d'habitants

94 Millions de mineurs

Avec les grands parents,
les oncles et tantes, les cousins-cousines,
les unions recomposées,
cela représente toute la population !

1 - Sources INSEE 2023 :
https://www.insee.fr/fr/statistiques/6687000#figure6_radio1
<http://www.insee.fr/fr/statistiques/5422681>

Parce que ça ne fonctionne pas !

✓ Une institution harcelée pour des problématiques génériques et souvent automatisables, qu'elle n'est pas en capacité de traiter ⁽²⁾ :

160 698 demandes post séparations en 2020

pour seulement 135 631 décisions

✓ Des moyennes d'attente inacceptables avec des dommages collatéraux insupportables :

Concernant un enfant mineur : 8,3 mois

Peut monter à 4 ans dans les juridictions les plus embouteillées !

Cour d'Appel : 14,1 mois

Droit des grands-parents ou d'autres personnes : 17,8 mois

✓ Des principes de précaution qui entraînent une sur-réaction du système ⁽³⁾ :

310 000 enfants placés

pour un budget de 9.15 milliards d'Euros

et des résultats lamentables

Sources :
2 - https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/2023-04/PARTIE-1_Annuaire_ministere-justice_2020_16x24.pdf
3 - <https://www.onpe.gouv.fr/chiffres-cles-en-protection-lenfance>